

SCI 109 HOUSE

Société Civile Immobilière au capital de 2 000 Euros
Siège social : 53 avenue de Bourgogne, 93160 Noisy-le-Grand
R.C.S. BOBIGNY 897 611 240

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU 10 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE DIX OCTOBRE, A DIX HEURES

Les associés de la société SCI 109 HOUSE au capital de 2 000 Euros dont le siège social est au 53 avenue de Bourgogne, 93160 Noisy-le-Grand, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Madame Céline HOUN à concurrence de :	50 parts
Monsieur Xiaodong TSOU à concurrence de :	50 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	100 parts.

L'assemblée générale extraordinaire, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Céline HOUN préside la séance.

La gérante donne lecture et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée indiqué dans les convocations, qui comprend la question suivante:

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation par la collectivité des associés sur la cession des 50 parts sociales détenues par Madame Céline HOUN, au bénéfice de Monsieur Xiaodong TSOU.
- 2° Démission de la gérante Madame Céline HOUN
- 3° Nomination du nouveau gérant Monsieur Xiaodong TSOU
- 4° Modification de l'article 7 des statuts en conséquent.
- 5° Transfert de siège de la SCI au 109 rue de Paris à Charenton-le-Pont, modification de l'article 5 des statuts en conséquent.

Après lecture et discussion de l'ordre du jour, le président met aux voix la résolution proposée à l'assemblée générale :

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture de la proposition de la cession de parts, a décidé d'approuver la cession de 50 parts sociales détenue par Madame Céline HOUN au bénéfice de Monsieur Xiaodong TSOU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Madame Céline HOUN remet à l'Assemblée sa démission de mandat de gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour Monsieur Xiaodong TSOU, nouveau gérant, qui accepte ses nouvelles fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts en conséquent.

Ancienne rédaction :

Madame Céline HOUN à concurrence de :	50 parts
Monsieur Xiaodong TSOU à concurrence de :	50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

Nouvelle rédaction :

Monsieur Xiaodong TSOU à concurrence de :	100 parts
---	-----------

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la SCI et de modifier l'article 5 des statuts en conséquent.

Ancien siège :

53 avenue de Bourgogne 93160 Noisy-le-Grand

Nouveau siège :

109 rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé et aucun des participants ne demande la parole.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Fait à Noisy-le-Grand, le 10/10/2024

Madame Céline HOUN



Monsieur Xiaodong TSOU

